

PAR COURRIEL

Le 2 juillet 2015

N/Réf : 2004 31301

Objet : Demande d'accès concernant :
Rapports d'accidents technologiques 7110-16-13-7004506 et 7110-16-10-
70052-38 à Salaberry-de-Valleyfield

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 15 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. compte rendu d'appel ligne urgence-environnement, 9 mai 2015 (2 pages);
2. fiche d'accident technologique, 16 novembre 2013 (2 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (4)

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-13-70045-06

Archives N°. :

Date de l'événement: 16 novembre 2013

Heure : 15:15

Nb de photos : 0

Organisme impliqué : Marina de Valleyfield

Tél. ()

Adresse : 420 Victoria

Poste: []

Ville : Salaberry-de-Valleyfield

Code postal:

Endroit de l'événement : Marina de Vallayfield

Code S.P.:

Ville de l'événement : Salaberry-de-Valleyfield

N°. de ville : 70045

Produit en cause : Diesel

État du produit L/S/G: (L)

| | |
|--------|---------|
| CLASSE | U.N.: |
| | C.A.S.: |

Quantité: Approx

Imp.: 1000 L

Sans Dév. :

Dév. 1000 L

Réc. L

Aspects humains

Sans Objet:

Évacués : Nb. :

Blessés : Nb. :

Traités Imm. : Nb. :

Hospitalisés : Nb. :

Décédés : Nb. :

SECTEUR : Portuaire

Autres/Mixte :

IMPACT : Air

Cours d'eau

Infrastructure d'Intérieur

Infrastructure Souterraine

Infrastructure de Surface

Milieu Naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Maritime

Sommaire (causes de l'événement) : Déversement d'un hydrocarbure, probablement du diesel à la marina de Valleyfield

Signalé par: Joël Vinet-Level

Origine M.E.

Organisme : Service d'incendie de Salaberry-de-Valleyfield

Appel reçu à: 15:50

Tél. : (450) 370-4750

Date : 26 novembre 2013

Fin de la conversation 16:00

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie Date de sortie: 16 novembre 2013

Urgence-Environnement : Armando Balmori

Rendu sur les lieux à: 17:20

Organisme impliqué:

Quitte les lieux à: 23:30

Responsables municipaux: Joël Vinet-Level - chef aux opérations du service de sécurité incendie

Temps total: 480 min

450 370-4750
Michel Ménard - Directeur de service incendie pour la ville de

Nb de sorties: 1

Catégorie : 1

Autres: Pierre Levasseur I- officier en devoir responsable aux urgences environnementales de la Garde côtière canadienne - 418 563-4471
Julie D'Avignon - Environnement Canada - 514 730-3515

Demande d'exécution de travaux

Émissions 115.1

Fonds d'urgence Coût:

Pér. de traitement: Int.

Transféré à (serv. ou code): FER

Zone (M.T.M) :

X :

Y :

Sommaire :
(Interventions)

À 15h50 Le service d'incendie de Salaberry-de-Valleyfield nous contacte afin de demander de l'aide suite à un déversement d'un hydrocarbure, probablement du diesel à la marina de Valleyfield. Ils me disent qu'il s'agit d'environ 250 gallons.

À 16H15 je reçois un message du téléavertisseur afin d'appeler Pierre Levasseur l'officier en devoir responsable aux urgences environnementales de la Garde côtière canadienne. J'avise la centrale que je suis en route et que je vais appeler M. Levasseur dès mon arrivée à la marina.

À 16h23 La Garde côtière canadienne (GCC) émet l'avertissement d'alerte suivant : « Appelons **art.53-54** la personne qui aurait signalé un déversement d'essence dans la marina de Valleyfield. Ils organisent une parade de Noël dans le secteur et ils ont remarqué une forte odeur d'essence provenant de la marina, en s'approchant des

Signature: Armando Balmori

Date : 29 novembre 2013



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

lieux ils ont découvert le déversement. Le SPI de Salaberry-de-Valleyfield est sur les lieux, ils installent des boudins ».

J'arrive à 17:20 et je me dirige vers le poste de commandement. J'y rencontre Joël Vinet-Level, chef aux opérations du service de sécurité incendie. Il me dit qu'ils sont en train d'essayer de trouver la source, que la compagnie art. 23-24 et la art. 23-24 sont en chemin pour effectuer la récupération du produit et qu'ils envisagent d'installer une estacade dans l'entrée de la marina afin de contenir l'hydrocarbure. Je lui demande s'il y a une prise d'eau à proximité. Il me répond que oui. Je lui demande de contacter l'opérateur afin de lui avertir.

Je contacte Pierre Levasseur de la GCC. Je lui explique la situation. Il me dit qu'ils ont fait un calcul du déversement et qu'ils estiment que c'est juste 50 litres et que la GCC ne se déplacerait pas à Valleyfield. Je contacte l'opérateur de la station d'épuration. Il me dit que la prise d'eau se trouve à six pieds de profondeur. Je lui demande s'ils peuvent mettre l'usine en arrêt ou s'ils ont un traitement qui peut enlever des hydrocarbures. Il me dit qu'ils ont un traitement à l'ozone, mais qu'ils peuvent mettre l'usine au ralenti et fournir la ville avec la réserve. Je lui demande de le faire et de vérifier si possible la présence d'hydrocarbures aux alentours de la prise d'eau.

Je rencontre art. 23-24 représentant technique de la compagnie art. 23-24. Il me dit qu'ils ont pris les services du art. 23-24 pour le pompage à la place de art. 23-24 car ils n'étaient plus disponibles. Il me demande mon avis pour l'emplacement des estacades. On accorde de les installer à l'entrée de la marina et vers l'entrée du canal.

Je rencontre Michel Ménard, Directeur de service incendie pour la ville de Salaberry de Valleyfield au poste de commandement pendant qu'il signe l'accord des travaux avec la compagnie art. 23-24.

Je demande au chef aux opérations du service de sécurité incendie s'ils ont vérifié le réseau d'égout pluvial. Ils contactent le responsable de la ville et une brigade est envoyée.

Je contacte le propriétaire de la marina afin de vérifier les niveaux des réservoirs. Le propriétaire dit que le niveau de diesel n'a pas bougé, mais il refuse de retourner pour vérifier le niveau du réservoir d'essence.

Des estacades ont été mises en place à l'entrée du canal et le pompage de la surface est fait par art. 23-24.

Je reçois l'appel de Julie D'Avignon, d'environnement Canada. Je lui donne un portrait de la situation.

Je prélève des échantillons afin de déterminer la nature de l'hydrocarbure.

Je parcours les bateaux, où une autre brigade de pompiers fait la vérification des bateaux. Aucun bateau qui coule n'est pas repéré.

Vers 10:30 les estacades ont été mises en place à l'entrée de la marina. Des boudins sont installés ensuite en longeant les estacades. Le service d'Incendie quitte le site vers 23:10.

Les travaux de pompage continuent et je quitte le site à 23:30.

À 23:40. Je reçois un message du téléavertisseur. Je contacte le central d'appel et ils me demandent d'appeler le capitaine de service incendie. J'appelle le capitaine et il me dit qu'ils sont sur le site d'un incendie et qu'ils ont remarqué la présence d'hydrocarbure dans un canal à proximité d'une station de service. Ils soupçonnent que ça pourrait être la source mais qu'ils ne peuvent pas intervenir à cause de l'incendie.

Je contacte art. 23-24 et je lui demande d'aller vérifier et le case échéant, de contenir le déversement par une estacade et des boudins.

art. 23-24 m'informe qu'ils sont allés au site indiqué par les pompiers et qu'ils ont trouvé un peu d'hydrocarbures, mais que ceux-ci ne proviennent pas de la station de service. Il me dit qu'ils vont continuer avec les opérations à la marina.

Le 17 novembre 2013 j'appelle Pierre Levasseur, l'officier en devoir responsable aux urgences environnementales de la GCC pour lui fournir de l'information concernant l'intervention. Je lui dis que la source d'hydrocarbure demeure inconnue et qu'à mon avis c'est la Loi de 2001 sur la Marine marchande du Canada (LMMC) qui est applicable. M. Levasseur me répond que non, car la source est d'origine terrestre. Je lui explique que nous avons vérifié la marina, les bateaux, la rive, les réseaux pluviaux et que nous n'avons pas trouvé la source. Il me dit que la GCC ne se déplace pas pour un petit déversement de 50 L. Il me dit qu'ils ont un logiciel que leur permet d'estimer avec précision la quantité de diesel. Je lui réponds qu'on ne sait pas encore quelle est la sorte d'hydrocarbure déversée et que dans la noirceur c'est difficile de vérifier la couleur de l'arc-en-ciel de la surface et donc, si on alimente le logiciel avec des données peu certaines, les résultats sont aussi peu précis. Je lui dis que je garde la quantité signalée à l'origine de 250 gallons, que l'intervention était justifiée et que nous avons pris les mesures nécessaires.

À le 17 novembre 2013 à 14:00 la GCC émet un communiqué de fermeture de dossier.

Le 17 novembre à 23:00 je reçois un message de la centrale d'appel il contient un rapport de Transports Canada du 10 novembre 2013 par rapport au navire Ojibway. Dans le rapport il est indiqué que le navire Ojibway a une fuite d'huile et qu'il est autorisé de naviguer de Sorel à Hamilton, Ontario afin d'y effectuer les réparations.

| | | | |
|--|---|--|--|
| Québec | | # Intervention SAGO (UE) : 300960402 | |
| | | # C.R. COG : 16-20150509-0520 | |
| ALERTE Ligne UE <input checked="" type="checkbox"/> ou Ligne COG <input type="checkbox"/> | | | |
| Date de l'appel au COG : 2015-05-09 | | Heure réception appel : 12h19 | Reçu par : Frédérick Dion |
| Date événement : 2015-05-09 | | Heure événement : 12h08 | Remarque(s) : |
| LOCALISATION DE L'ÉVÈNEMENT | | | |
| Nom de la ville : Salaberry-de-Valleyfield | | Adresse de l'événement : Marina | Précisions sur la localisation (point de repère) : |
| N° de la ville : 70052 | | | |
| Milieu touché | | Présence de cours d'eau à proximité : non <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> Nom(s) : Lac St-François | |
| 1 : Eau | 2 : ----- | 3 : ----- | 4 : ----- |
| Précisions milieu touché : | | | |
| TYPE D'ÉVÈNEMENT | | | |
| Type d'événement : Accident ou incident maritime | | Autre : | |
| Situation maîtrisée : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> (risque d'aggravation) | | Précisions : Trace de pollution de 50' X 150' | |
| Description sommaire de l'événement : Aucune information supplémentaire disponible aujourd'hui serait la mise à l'eau des embarcations. | | | |
| Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) : | | | |
| PRODUIT(S) EN CAUSE | | | |
| Produit (s) en cause : ----- | Détail : n/d | Qté déversée : n/d | Qté réservoir (si connu) : |
| Produit (s) en cause : ----- | Détail : | Qté déversée : | Qté réservoir (si connu) : |
| Produit (s) en cause : ----- | Détail : | Qté déversée : | Qté réservoir (si connu) : |
| Produit (s) en cause (autres) : | | Qté déversée : | Qté réservoir (si connu) : |
| Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) : | | | |
| COORDONNÉES | | | |
| Nom interlocuteur (signalement) : art. 53-54 | Fonction : | N° de téléphone : - # | |
| Organisme : RAA | | | |
| Nom personne à rappeler : Josée Sirois | Fonction : Officier en devoir | N° de téléphone : art. 53-54 | |
| ou IDEM à précédent <input type="checkbox"/> | | | |
| Organisme : RAA | Adresse : | N° de téléphone : - # | |
| Nom (personne ou cie) du responsable | Adresse : | N° de téléphone : - # | |
| préssumé de l'urgence (si différent) : | | | |
| SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat <input checked="" type="checkbox"/> ou Différé <input type="checkbox"/> | | | |
| N° de région : DR-16 Montérégie | | Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 12h28 | |
| Nom de l'intervenant de garde UE : Stéphane de Gary | | Heure du retour d'appel : 12h32 | |
| Commentaires : | | | |
| Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : | | | |
| Signature COG : _____ | | DATE : 2015-05-09 | |
| SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT | | | |
| Intervention : | <input type="checkbox"/> dossier transféré au CCEQ, secteur ----- | | |
| Signalement <input type="checkbox"/> Téléphonique <input checked="" type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> dossier transféré autre secteur : | | |
| Commentaires : Josée Sirois indique avoir contacté la marina et confirme que le film observé sur l'eau du lac St-François est conséquent à la mise à l'eau des embarcations. La quantité observée est estimée en millilitres. Dossier fermé à l'urgence. | | | |

Signature intervenant UE : _____ DATE : 2015-05-09

Stéphane De Garie

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____